

HALL A2

APPARTEMENT DE 3 PIECES n° A242 au 4ème étage

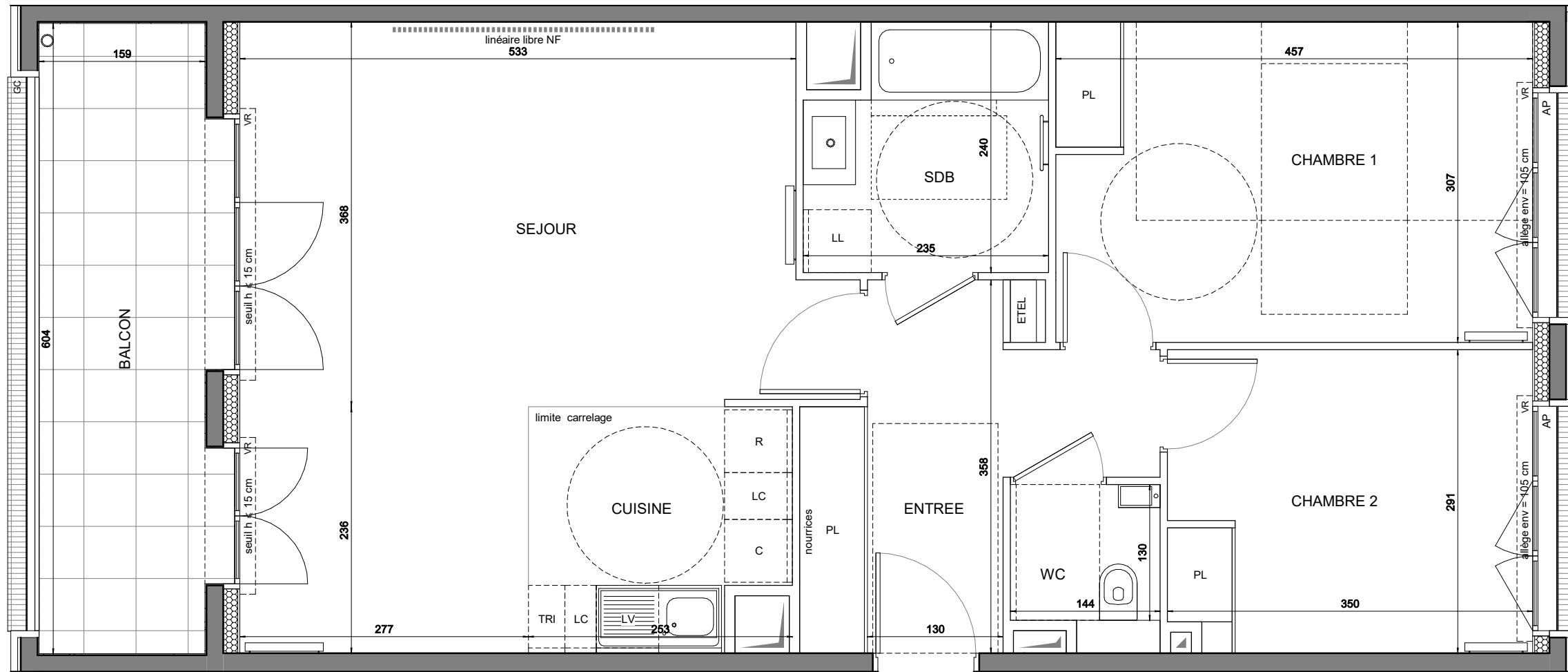
ENTREE	8.02
SEJOUR	26.82
CUISINE	5.55
CHAMBRE 1	13.98
CHAMBRE 2	10.02
SDB	5.15
WC	1.87
SURF. TOT. HABITABLE PREVISIONNELLE	71.41
BALCON	9.6
SURF. TOT. ANNEXES PREVISIONNELLE	9.6
SURF. TOT. HAB. ET ANX. PREVISION.	81.01

LEGENDE

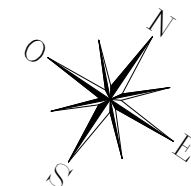
AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
VR	volet roulant	R	réfrigérateur
GC	garde-corps	LV	lave-vaisselle
	soffite / faux plafond	LL	lave-linge
ETEL	esp techn élec du logt	C	cuisson
PL	placard	LC	linéaire complémentaire
- - -	retombée de poutre	TRI	tri sélectif
	fenêtre fixe		fenêtre
	porte-fenêtre		

Indice B 18/09/2023

Echelle :



▲
A242



Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR **EVOLUTIF**

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visites, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.